SNPECI GROUPE FRATERNITÉ MATIN Abidjan, le 17 Août 2018

01 BP 1807 Abidjan 01, RCI

Tel : +225 20306000 /01

**RÉSOLUTION DE L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ORGNANISE PAR LE COLLECTIF DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET LES SYNDICATS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET SOCIAL DU PLAN DE REDRESSEMENT DE L’ENTREPRISE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Face aux difficultés auxquelles fait face le secteur de la presse et des médias dans le monde qui n’épargnent pas les médias ivoiriens tant publiques que privés, le gouvernement ivoirien s’est penché sur le cas particulier de la SNPECI Groupe FRATERNITÉ MATIN. Média de service public dont le capital est détenu à 100% par l’État.

L’objectif de la communication présentée en Conseil des ministres le 16 novembre 2017 par le ministre de la Communication, de l’Economie numérique et de la Poste, Bruno Nabagné KONÉ et qui a été adoptée visait à trouver des solutions durables aux problèmes récurrents depuis plusieurs années de l’entreprise. Ainsi, au titre des Communications (Point 4) dudit Conseil, il en ressort la décision suivante :

**«  *Au titre du ministère de la Communication, de l’Economie numérique et de la Poste, en liaison avec le ministère de l’Economie et des Finances et le Secrétariat d’État auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l’État***

**Le Conseil a adopté une communication relative au plan de redressement opérationnel, financier et social de la Société Nouvelle de Presse et d’Édition de Côte d’Ivoire (Snpeci).**

**Depuis plus d’une dizaine d’années, la Société Nouvelle de Presse et d’Édition de Côte d’Ivoire (Snpeci) est confrontée à des difficultés d’ordre opérationnel et financier, qui se caractérisent globalement par une gestion opérationnelle peu efficace et de très fortes tensions de trésorerie.**

**Ces difficultés ont conduit à des pertes successives d’un montant cumulé d’environ 9,2 milliards de francs CFA au 31 Décembre 2016.**

**Face à cette situation, le Conseil a adopté un plan de redressement de la société articulé autour de deux (02) axes principaux:**

**- Une gestion opérationnelle plus performante avec la restauration des capacités de production de l’entreprise et**

**- La restauration de sa situation financière, par le renforcement des fonds propres et l’injection de subventions d’exploitation. »**

**ETAT DES LIEUX EN 2018**

Lors d’une Assemblée générale, tenue le 5 décembre 2017, au sein de l’entreprise sur convocation des responsables syndicaux, la décision du gouvernement a été saluée unanimement. Toutefois, les travailleurs ont souhaité que le plan de redressement se déroule dans le respect de la loi, en dehors de tout règlement de comptes. Et surtout, qu’il ait un caractère humain pour le personnel qui sera amené à partir de l’entreprise. Cette doléance a été réaffirmée devant la Direction générale de l’entreprise et le ministre Bruno KONÉ lors d’une audience qu’il a accordée aux syndicats à son cabinet en décembre 2017, au Plateau Postel 2001.

Alors que le personnel reste toujours favorable au volet social du Plan de redressement qui comporte trois étapes successives (Départs Volontaires, Départs Négociés et Licenciement pour motif économique), les conditions de départ laissent à désirer en particulier le montant du pécule qui accompagne les Droits légaux et censés motiver les candidats au départ devant leur faciliter leur réinsertion ou reconversion sociale après avoir réglé les dettes contractées en entreprise et vis-à-vis de la Banque.

Le problème, c’est que contrairement à l’enveloppe annoncée par le gouvernement pour le volet social et la formation, évalué à 1,4 milliard de FCfa, seulement 500 millions de FCfa ont été mis à la disposition de la Direction Générale de FRATERNITE MATIN. Le déblocage du reste des fonds reste hypothétique. C’est donc avec ce montant que la Direction Générale veut gérer le Volet social.

Conséquence, au lieu de la recommandation faite par le ministre de tutelle de donner au moins 24 mois de pécule à chaque travailleur, l’entreprise ne s’est résolue qu’à consentir entre 12 et 05 mois de pécule aux candidats au Départ Volontaire (outre les Droits légaux). Et selon la répartition par tranches, plus vous être proche de la retraite (jusqu’à 59 ans), moins vous percevez.

Ainsi, après les simulations qui ont été faites, le personnel de la SNPECI juge insignifiante et inacceptable la décision actuelle. Pourtant, l’étape des Départs Volontaires a été ouverte sur la période du 10 Juillet au 10 Août 2018. Après quoi suivront celles des Départs Négociés et du Licenciement pour motif économique.

Plusieurs négociations ont eu lieu entre la Direction Générale et les Délégués du personnel et syndicaux en Juillet et Août 2018 sans qu’aucune avancée ne soit enregistrée. Il s’agissait d’obtenir une rallonge de l’enveloppe de sorte que le pécule proposé soit acceptable. Mais la Direction Générale a dit ne pas avoir d’autres possibilités en dehors de ce que l’État a mis à sa disposition et qui est bien connu aussi bien du Conseil d’Administration de FRATERNITE MATIN, du Comité de Suivi du Plan de redressement que du nouveau ministre de la Communication et des Médias Sidi TOURÉ.

Après analyse de la situation, les Délégués du personnel et syndicaux entendent, par cette résolution, affirmer leur désapprobation totale des conditions actuelles de mise en œuvre du Volet social du Plan de redressement et demandent au gouvernement de faire diligence pour que l’engagement pris devant la Nation en Conseil des ministres le 16 Novembre 2017 soit respecté. Il y va de la vie des travailleurs et de l’avenir de leurs familles. Mais aussi du succès du Plan de redressement./.

Fait à Abidjan, le 17 Août 2018

**SYNAFRATMAT SYLEFRATMAT CJDD DELEGUES DU PERSONNEL**

**AMPLIATIONS**

DG

DGA

PCA

Ministère de la Communication et des Média

Inspection du Travail

Primature

Présidence de la République

Le Médiateur de la République

Centrale Dignité